



## SERIE INTERNATIONALE DES DINGHIES DE 12 PIEDS Règles de construction et conformité

Contenu :

- 1 - Prescriptions de construction
- 2 – Règles de jauge de la série
- 3 – Certificat de Conformité

### Dimensions et caractéristiques

Longueur hors-tout :	3m660
Largeur au maître-bau :	1m452
Tirant d'eau dérive basse :	0m920
Surface de grand-voile :	9,5 m2
Equipage :	1 ou 2 personnes
Architecte :	George Cockshott
Autorité Nationale :	Fédération Française de Voile
Association nationale :	Dinghy 12' Classe France
Date :	22 février 2011

L'objet des règles ci-après est de conserver à la série des dinghies internationaux de 12 pieds une stricte monotypie, permettant à tout bateau de concourir à égalité de chances.

oooooooooooooooooooo

oooooooooooo

oo

## 1.1 REGLES DE CONSTRUCTION

Plans standard.

Page 1 : Sections longitudinales plan et lignes d'eau, échelle 1:5

Page 2 : Sections verticales et plans des couples 2, 5, 9, 13.

Tableau et courbe d'étambot

Page 3 : Gouvernail et barre, échelle 1:1

Page 4 : Dérive et accessoires métalliques, échelle 1:1

Page 5 : Plan de voilure et espars, échelle 1:1

## 1.2 SPECIFICATIONS

**Tolérances :** Les dimensions nominales des pièces décrites sont celles du plan original (Cf. 1.1) Le protocole de prise de mesures mentionne les tolérances autorisées. Pour certains cas, les valeurs nominales et extrêmes mesurées sont explicitées dans le chapitre « règles de série »

**Choix des matériaux :** Les pièces en bois doivent être exécutées dans le bois spécifié par le présent règlement. D'autres essences de bois peuvent être utilisées à la condition toutefois qu'elles aient des propriétés équivalentes et aient reçu l'autorisation écrite de l'autorité nationale. Cette règle ne s'applique pas au bordage.  
Pour les pièces métalliques (ferrements) et éléments de fixation, sont autorisés : le cuivre, le laiton, le bronze, l'acier galvanisé et l'acier inoxydable.  
Cette règle ne s'applique pas aux rivets de bordage de la coque et des membrures et là où existent des spécifications particulières.

**Colles :** Toutes les pièces de structure peuvent, nonobstant le pointage et le vissage des clins, être également collées.

**Protection :** Jusqu'à spécifications ultérieures différentes, la coque et les autres éléments doivent être protégés par une couche de vernis, peinture, ou époxy non renforcée par des fibres.

**Usure :** Les pièces d'usure en bois protégeant le bois massif doivent être posées dans le même sens que la pièce à protéger. (fil du bois parallèle)

**Quille :** Chêne, pin ou teck, 180 x 50 mm

**Chapeau de quille :** Chêne, pin ou teck, 104 x 19 mm, vissé à la quille tous les 100mm environ

**Etrave :** Chêne, épaisseur 45 mm collé à la quille, vissé aux virures à clin.

**Etambot et courbe :** Epaisseur de l'étambot 30mm enchâssé dans la fausse-quille et dans la courbe de 20 mm d'épaisseur. Un étambot de 30 mm non enchâssé est autorisé.

**Tableau :** Acajou, chêne ou teck, épaisseur minimum 19mm, vissé sur l'étambot.

**Puits de dérive :** Joues en acajou ou teck de 16 mm minimum, pièces de remplissage en acajou, chêne ou teck de 12 mm d'épaisseur.  
La finition intérieure doit être lisse. Largeur de la fente 11 mm minimum fini. Tout autre resserrement est interdit. Couverture supérieure en acajou, éventuellement

renforcée de bandes métalliques. L'axe de dérive d'un diamètre de 12 mm et boulon de 16 mm avec rondelles d'étanchéité sous l'écrou. Le puits de dérive peut être solidarisé à chaque extrémité et au banc de nage avant par une bride de 2mm d'épaisseur maximum. Le centre de l'axe de dérive dans le puits de dérive est situé au minimum à 13 mm au dessus du dessus de la fausse-quille et 1396 mm en arrière de la verticale du nez d'étrave hors ferrure.

- Bordage :** Sont autorisés l'acajou, le chêne, le red-cedar ou pin d'épaisseur minimum 8 mm. La coque est une construction à clin, comportant 12 virures de chaque bord avec recouvrement minimum de 16 mm, assujetties par 2 pointes cuivre rivées entre chaque membrure et une troisième traversant bordé et membrure. Il est en outre autorisé de coller les virures entre elles ainsi qu'au tableau et à l'étrave.  
Le chanfrein de la virure du dessous doit être ménagé de telle façon que le débordement de celle-ci soit d'au minimum 8 mm par rapport à celle du dessus. Il n'est pas autorisé d'insérer un rempli à l'angle droit entre l'extérieur et la virure du dessous. Les angles du chant des virures ne doivent pas être arrondis à l'extérieur de la coque, ni recevoir un joint congé, contrairement à l'intérieur ou cela est autorisé.  
A l'avant et à l'arrière, les virures peuvent être biseautées sur une longueur de 500 mm à partir du tableau arrière ou de l'étrave.
- Membrures** Elles sont en chêne, larges de 16 mm et épaisses de 12 mm disposés le long de la quille et espacées de 178 mm de centre à centre (attention la distance de la première membrure au tableau arrière est différents. Voir feuille 1 A). Les membrures sont fixées parallèlement au tableau.  
Les membrures courent d'un seul tenant de plat-bord à plat-bord et viennent au-dessus de la quille là où c'est possible.  
Si nécessaire, on peut disposer de part et d'autre de la quille, sous les membrures et sur la première virure, des cales de chêne ou de teck.
- Carlingue** En chêne, épaisse de 16 mm, hauteur et dimensions conformes au plan, bouvetée et fixée ou vissée à chaque virure.
- Emplanture de mât :** En chêne ou en teck, ajustée à la coque et à l'étrave et vissée dans celle-ci. Emplacement et dimensions de la mortaise d'emplanture doivent être conformes au plan. Une disposition alternative est indiquée sur le plan ; elle est autorisée.
- Plats-bords :** Les lisses de plat-bord, en chêne, mesurent 32 mm de haut et 25 mm de large et se réduisent à 20 mm à l'avant et à l'arrière. Les têtes de membrures sont ajustées aux lisses et s'y trouvent encastrées.
- Vaigrages** Les serres de vaigrage sont en chêne ou en bois du bordé, mesurent 30 x 10 mm, chants arrondis et décorés d'une mouchette (non obligatoire). Elles sont vissées dans chaque membrure.  
Les premiers bordés de vaigrage doivent être posés sous les bancs, depuis l'étrave jusqu'au soutien du banc de barreur. Le second vaigrage doit être placé au dessus de l'extrémités des varangues, depuis la seconde traverse de support jusqu'à la dernière d'entre elles.
- Banc de nage :** En acajou de 190 mm x 19 mm avec deux courbes en chêne de 19 mm d'épaisseur à chaque extrémité

- Banc de mat (ou entremise d'étambrai) : En acajou de 200 x 25 mm assemblé à la serre bauquière par deux courbes horizontales au minimum de même épaisseur et deux courbes verticales de 19 mm.
- Bancs de barreur : En acajou de 265 mm de large et 19 mm d'épaisseur. Sous ces bancs, au niveau du banc milieu arrière, un barrot d'acajou ou de chêne de 50 x 19 mm. L'angle entre le banc milieu arrière et les bancs de barreur peut être arrondi.
- Guirlande d'étrave : Chêne de 25mm d'épaisseur. (Peut dépasser de 100mm la longueur donnée sur plan)
- Courbes de tableau : Chêne de 20 mm d'épaisseur. (peut dépasser de 100mm la longueur donnée sur plan)
- Planchers : Type de bois libre, épaisseur 10 mm. Le plancher avant est d'un seul tenant. Les planchers latéraux sont composés de lattes de 70 mm de large au maître bau. Ces planchers latéraux peuvent être en trois parties. Un produit antidérapant peut être appliqué. Une trappe circulaire d'accès aux « self-bailers » (vide-vite) est autorisée.
- Liston Chêne, acajou ou teck de 22 x 22 mm, une bande plate encastrée de 11 x 2 mm maximum est autorisée
- Quilles de bouchain : Chêne de 19 x 19 mm, longues de 185 mm. Diamètre de l'arrondi libre. L'extrémité arrière des quilles de bouchain (ou de sable) doit se situer au moins à 500 mm de l'avant du tableau arrière. Un fer plat ou semi-rond de 12 mm de large et 6 mm d'épaisseur fixé sur les quilles est autorisé. Les quilles de bouchain sont posées sur toute leur longueur sur l'angle du clin saillant entre les virures 4 et 5, sans tolérance. Chaque extrémité des quilles de bouchain peut être biseautée sur une longueur n'excédant pas 50 mm.
- Barre d'écoute : Selon plan original. Cet accessoire est en métal de 12 mm de section.
- Ferrure d'étrave et bande molle : Métal semi-rond de 12 x 6 mm minimum, courant de l'étrave au tableau arrière.
- Chaînes de bossoirs et plaques de protection : Sont en métal. Les organes d'une épaisseur minimum de 4 mm. Les trous pour le passage des chaînes de bossoir dans l'entremise d'étambrai et le banc milieu arrière sont renforcés par une plaque métallique. Celle de l'entremise d'étambrai cerclé également le trou d'étambrai
- Etriers (Mains de fer) : Contrairement aux indications du plan, ils peuvent être d'une épaisseur minimum de 10 mm.
- Lattes de haubans : En métal, une de chaque bord, placées de telle sorte que la distance du centre de chacune projetée dans l'axe du bateau soit à 590 mm de l'avant de l'étrave, hors ferrure.
- Cabillots : Au nombre de deux fichés dans l'entretoise d'étambrai, de part et d'autre du mât.
- Toletières : Prévues pour quatre dames de nage

## **2 REGLES DE LA SERIE HOLLANDAISE DES DINGHIES DE 12 PIEDS (Egalement applicables en France)**

Ces règles s'entendent en corrélation avec :

- Lors règles de course en mer
- Les certificats de jauge, enregistrements et autorisations
- Les règles de jaugeage des voiles de la série monotype nationale hollandaise
- Les plans standards.

## 2.1 EQUIPAGE

Pour une régata, l'équipage peut-être, au choix, d'un ou deux équipiers.  
L'usage du trapèze est interdit.

## 2.2 UNIFORMITE

2.2.1 L'objectif de ce règlement est d'obtenir la meilleure égalité possible entre bateaux

2.2.2 Tout ce qui n'est pas explicitement autorisé dans ces règles est interdit.

## 2.3 POIDS MORT

Le poids de la coque, pesée nue et en condition sèche, avec pièces métalliques fixes et chaînes, mais sans gouvernail, dérive, espars, manœuvres, mât et gréement, voiles et autres matériels ne doit pas être inférieur à 104 kilos

2.3.2 Par condition sèche, il faut entendre que la coque neuve n'a encore jamais été en contact avec l'eau et qu'une coque qui n'est pas neuve sera jugée sèche à l'appréciation du jaugeur.

2.3.3 Si le poids de la coque nue est inférieur à 104 kilos, la différence qui ne pourra pas dépasser 10 kilos, devra être compensée par un lest de poids équivalent. Ce lest de compensation sera composé de deux pièces métalliques identiques, qui après inspection et certification du jaugeur seront fixées, leur grande surface contre la carlingue, l'une à l'arrière du pied de mât, l'autre sous le banc milieu arrière, devant la courbe de tableau.

## 2.4 DERIVE, GOUVERNAIL ET BARRE

### 2.4.1 Dérive :

En acier galvanisé ou inoxydable. Epaisseur mini 5,7 maxi 6,3 mm. Peut-être vernie, épaisseur Dans ce cas 6,5mm maximum.

### 2.4.2 Gouvernail :

En acajou de 22 mm +/- 1 mm. Peut être aminci jusqu'à la dimension minimale de 7 mm sur le pourtour. Forme ; tolérance par rapport au plan +/- 5 mm..

### Joues de gouvernail :

Acajou de 18 mm d'épaisseur. Partie verticale conforme au plan page 3. En dehors de celle-ci, pas d'encastrement autorisé

### 2.4.3 Barre :

En frêne ou en chêne massif de 30 x 40 mm dans sa section la plus large, longueur maximale 91,5 mm, angles cassés. Peut être sécurisée par une goupille métallique.

## 2.5 ESPARS

2.5.1 **Généralités :** tous les espars sont en bois massif rond

### 2.5.2 Mât :

à 1863 mm du pied, le diamètre maximum est de 73 mm. La longueur maximum,

mesurée du dessous du pied de mât à la partie supérieure du réa de la drisse ne peut excéder 3855mm. La longueur entre la partie supérieure du réa et la fixation des haubans, incluant éventuellement une protection métallique est de 21 mm +/- 5 mm .

### 2.5.3

#### **Bôme :**

Son diamètre maximum à mi longueur est de 58 mm et de 35 mm maximum au niveau de la marque de jauge avant. La mâchoire est en bois massif. Un dispositif inamovible de fixation de l'amure de la voile (piton) est obligatoire à l'avant de la bôme. A l'extrémité AR de la bôme, à un maximum de 400 mm à l'avant de la marque de jauge peut être disposé un taquet ou un conduit coinçant pour régler la bordure de la voile. Le piton d'amure de la voile doit avoir un diamètre minimum de 6 mm et son centre coïncider avec l'intérieur de la marque de jauge. Le centre du piton ne peut dépasser 40 mm au dessus de la bôme. Les bômes à gorge sont interdites

### 2.5.4

#### **Vergue :**

Ses diamètres maximum sont : à mi longueur de 58 mm, de 41 mm à l'intérieur de la marque de jauge avant et de 35 mm à l'intérieur de la marque de jauge supérieure. A l'extrémité basse de la vergue, doit être fixé un dispositif inamovible de fixation de l'empointure de mât de la voile (piton). Le piton d'amarrage de la voile doit avoir un diamètre minimum de 6 mm et son centre coïncider avec l'intérieur de la marque de jauge. Le centre du piton ne peut dépasser 40 mm au dessous de la vergue. Les vergues à gorge sont interdites.

#### **Erseaux de drisse**

Sur la vergue, les erseaux de drisse sont fixés comme suit : erseau supérieur à 1 700 mm de l'intérieur de la marque de jauge basse avec une tolérance de 40 mm dans chaque direction. Ecartement maximum de la vergue (longueur de l'erse) 85 mm. La position de l'erseau bas est libre, pour autant que la distance entre les extrémités des deux erseaux soit au minimum de 200 mm.

### 2.5.5

#### **Marques de jauge**

Deux marques de jauge doivent être peintes dans une couleur contrastée (noir) sur la bôme et la vergue de telle sorte qu'elles soient distantes l'une de l'autre de 3580 mm.

### 2.5.6.

#### **Protections**

Sont uniquement autorisés à l'exclusion de tout autre usage, pour la protection contre l'usure du mât, de la bôme et de la vergue, des habillages de métal, de cuir (synthétique), de polyester armé ou d'époxy et autres matériaux synthétiques en lieu et place de la protection normale.

## 2.6

### **VOILE**

(Voir aussi les règles de jaugeage des voiles de l'autorité nationale)

### 2.6.1

#### **Grand-voile**

Longueur de la chute : 5300 mm, tolérance -3%

Longueur du guindant : 130 mm, tolérance -20%

Longueur de la diagonale : 3780 mm, tolérance -3%

Largeur à mi-hauteur : maximum 2830 mm, minimum 2600 mm.

Largeur aux  $\frac{3}{4}$  de la hauteur : maximum 3000 mm.

En dehors des règles ci-dessus, la dimension identique de la bordure et de la ralingue de vergue est de 3580 mm, tolérance 3%. Celles-ci doivent être enverguées entre les marques de jauge de la bôme et de la vergue.

La voile est directement amarrée aux espars, à l'arrière de la bôme et de la vergue.

Une ou deux bandes de ris sont autorisées. Les lattes de voile ne sont pas autorisées.

Les numéros de voile doivent être d'une couleur contrastée (bleu ou noir), de la taille suivante ; hauteur 300 mm, largeur 200 mm, épaisseur du corps 50 mm, espacement 60 mm. Le diamètre intérieur des œillets aux empointures de la voile ne doit pas dépasser 20 mm.

La voile doit être coupée de telle sorte que les coutures des laizes soient perpendiculaires à la ligne de référence : empointure haute-empointure la plus basse. Tolérance 5 degrés.

Les coutures de laizes peuvent ne pas être perpendiculaires à la ligne de référence, mais uniquement au dessous de la perpendiculaire à la couture qui coupe le guindant à 450 mm du point d'amure.

La coupe des laizes de renfort est libre.

En dehors des coutures des renforts autorisés, il ne peut y avoir plus de deux coutures d'assemblage sur les laizes.

En conformité avec l'article 1.6 sur la jauge nationale des voiles de monotypes, des fenêtres peuvent être ménagées : leur surface ne peut excéder 0,28m<sup>2</sup>.

## 2.6.2

Ralingue

La ralingue est d'une pièce continue.

## 2.9

### DEFINITIONS PARTICULIERES

### 2.9.1

Corde de rappel

Une corde de rappel (avec ou sans poignée manuelle) est autorisée pour l'équipage, directement entre la main et un point fixe. Le point fixe se trouve près du banc central à l'arrière du puits de dérive.

### 2.9.2

Vide-vite (bailers)

Les vide-vite sont autorisés. Maximum 4

### 2.9.3

Trous de nable

Le tableau AR peut recevoir deux nables d'un diamètre maximum de 25 mm chacun. D'autres trous ne sont pas autorisés.

### 2.9.4

Une installation permanente d'assèchement (pompe de cale) est interdite.

### 2.9.5

Réserves de flottabilité

La disposition de 120 litres de réserves de flottabilité gonflables est obligatoire. Au minimum 2 x 40 litres disposés à bâbord et à tribord en avant du banc central et 10 cm en arrière du pied de mât. Les emplacements derrière le banc central sont libres pour peu qu'ils respectent une symétrie par rapport à l'axe du bateau. Les réserves gonflables doivent être solidement fixées.

### 2.9.6

Bateaux jaugés avant le 1<sup>er</sup> mars 1993

Si un bateau, déjà mesuré avant le 1<sup>er</sup> mars 1993 est remesuré, les données de profondeur et de largeur peuvent varier par rapport au tracé, les écarts doivent être conformes aux données ci-après :

### 2.9.7

#### Obtenu aux nouvelles mesures d'un bateau jaugé avant le 1<sup>er</sup> mars 1993

(profondeur mesurée à partir du livet)

	Mini	Maxi
De 420 mm de l'avant de l'étrave au niveau supérieur interne de l'étrave	497	523
De 1070 mm de l'avant de l'étrave au dessus du chapeau de quille	522	548

De 1930 mm de l'avant de l'étrave au dessus du chapeau de quille	487	513
De 865 mm de l'arrière du tableau AR à la partie supérieure interne de l'étrave	427	453

**Largeurs mesurées (de l'intérieur de la coque)**

Largeur du tableau prise à 190 mm sous le livet	812	838
Largeur du tableau au niveau du livet	822	848
A 865 mm de l'arrière du tableau au niveau du livet	1277	1303
A 1930 mm de l'avant de l'étrave, mesuré au niveau du livet	1382	1408
A 1070 mm de l'avant de l'étrave, mesuré au niveau du livet	1127	1153
A 420 mm de l'avant de l'étrave, mesuré au niveau du livet	577	603
A 420 mm de l'avant de l'étrave, mesuré 468 mm sous le livet	292	318



## FICHE DE JAUGE ET DE CONFORMITE DINGHY DE 12 Pieds

Nom du propriétaire :

Adresse :

Téléphone :

Adresse @ :

Club :

Numéro de voile :

Constructeur :

Année de construction :

Le cas échéant, ancien N° de voile :

### Informations générales

	Oui	Non	
Les essences de bois utilisées sont-elles correctes	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Les derniers tracés ont-ils été utilisés	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Y a-t-il un certificat de construction	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Une partie importante de la coque a-telle été changée	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Y a-t-il un certificat de rénovation	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Y a-t-il un poinçon de jauge gravé sur la coque	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Y a-t-il une plaque de construction dans le bateau	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Y a-t-il du lest de compensation à bord	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Je déclare avoir mesuré et pesé ce bateau et les mesures ici portées sont conformes à mes observations.

Nom du jaugeur :

Date des opérations de mesure :

signature

Cachet

## RELEVÉ DES MESURES

Ligne de référence horizontale. Elle se situe à 730 + 20 mm au dessus de la ligne de base.

Pour l'étrave, en utilisant le gabarit d'étrave

20

Pour le tableau AR au dessus du fond, bordé inclus

528

NB. Pour les mesures des bateaux jaugés avant le 01 03 1993, les mesures des points 1 à 17 ne sont pas prises selon les prescriptions indiquées ci-après. Voir ci-dessus les points § 2.9.7..

N°	DESCRIPTION	Mini	Réel	Max i
1	Longueur hors-tout (hors pièces métalliques)	3650		3670
	<b>Creux de la coque (de la ligne de référence horizontale)</b>			
2	De 419 mm de l'avant de l'étrave à la partie AR de l'étrave (couple 2)	557		630
2a	De 560 mm de l'avant de l'étrave au dessus du chapeau de quille (couple 2a)	610		630
3	De 953 mm de l'avant de l'étrave au dessus du chapeau de quille (couple 4a)	642		662
4	De 1931 mm de l'avant de l'étrave au dessus du chapeau de quille (couple 9)	665		685
5	De 2796 mm de l'avant de l'étrave au dessus du chapeau de quille (couple 13)	621		641
6	A l'arrière du haut du tableau à l'extérieur de la carène	699		719
	<b>Tonture (de la ligne de référence horizontale)</b>			
7	De 560 mm de l'avant de l'étrave au livet (couple 2a)	66		88
8	De 1068 mm de l'avant de l'étrave au livet (couple 5)	116		136
9	De 1931 mm de l'avant de l'étrave au livet (couple 9)	172		192
10	De 2796 mm de l'avant de l'étrave au livet (couple 13)	189		209
11	De 0 mm de l'AR du tableau au livet	151		171
	<b>Largeurs (à l'intérieur du bordé)</b>			
12	Largeur du tableau à 190 mm sous la préceinte	808		828
13	Largeur du tableau au livet	824		844
14	Largeur à 2796 mm de l'AR du tableau au livet	1272		1292
15	Largeur à 1931 mm de l'avant de l'étrave au livet	1382		1402
16	Largeur à 1068 mm de l'avant de l'étrave au livet	1120		1140
17	Largeur à 419 mm de l'avant de l'étrave au livet (Divergences)	573		588
	<b>Couples</b>			
18	Couple 2 à 419 mm de l'avant de l'étrave	0		20
19	Couple 5 à 1068 mm de l'avant de l'étrave	0		20
20	Couple 9 à 1931 mm de l'avant de l'étrave	0		20
21	Couple 13 à 2796 mm de l'avant de l'étrave	0		20
	<b>Tableau</b>			
22	Acajou épaisseur (mm)	19		21
23	Etambot en chêne, épaisseur (mm)	30		32
23a	Courbe d'étambot en chêne, épaisseur (mm)	29		21
	<b>Etrave</b>			
24	Le bateau étant horizontal, mesure de la distance horizontale de l'avant de l'étrave à 550 mm sous la ligne de référence, de la verticale de l'étrave intérieure.	120		140
25	Tolérance pour le couple d'étrave	0		20
25a	Guirlande d'étrave horizontale en chêne	23		26
	<b>Puits de dérive et bancs de nage</b>			

26	Distance de l'avant de l'ouverture du puits de dérive à l'avant de l'étrave	1340		1360
27	Longueur de la fente de dérive dans la quille	995		1005
28	Hauteur du puits de dérive du dessus de la quille au dessus du chapeau du puits	350		370
29	Distance du centre de l'axe de dérive à l'avant de l'étrave	1386		1408
30	Centre de l'axe de dérive au dessus du chapeau de quille	13		25
31	Diamètre de l'axe de dérive 12 mm + virole de 16 mm et rondelle étanche		oui/non	
32	Rempli : acajou épaisseur	12		
33	Largeur effective de la fente de puits	11		
34	Plaque de couverture : acajou + renfort éventuel		oui/non	
35	Joues du puits : acajou ou teck, épaisseur	16		
36	Bancs de nage, largeur 190 mm, épaisseur	19		
37	Distance de l'avant du second banc à l'avant de l'étrave	933		973
38	Hauteur du second banc sous la préceinte au niveau du couple 5	174		194
39	Distance de l'avant du premier banc à l'avant de l'étrave	1921		1941
	<b>Entretoise de mât et pied de mât</b>			
40	Distance du centre du trou d'étambrai à l'avant de l'étrave	409		429
41	Diamètre du trou d'étambrai			75
42	Entretoise de mât : acajou e 200 x 25	-1		+1
	Deux courbes horizontales épaisseur 25	-1		+1
	Deux courbes verticales épaisseur 19	0		+7
43	Distance du dessus du pied de mât sous la ligne de référence horizontale	527		537
	<b>Dérive et gouvernail</b>			
44	Dérive en acier galvanisé ou inoxydable, épaisseur :	5,7		6,3
45	Dérive conforme au tracé, écarts	-5		+5
46	Gouvernail conforme au tracé, écarts	-5		+5
47	Gouvernail, épaisseur du bois	21		23
	Safran	7		21
48	Joues en acajou, épaisseur	16		20
49	Barre, en Frêne ou en chêne dimensions	40x30		
50	Barre, longueur			915
51	Lignes 51 à 55 en réserve d'utilisation.			
	<b>Grément dormant et courant, écoute de grand voile.</b>			
56	Diamètre des haubans (mm)	3		
57	Distance des lattes de haubans (du centre) à l'étrave	570		610
58	Barre d'écoute métallique, diamètre	12		
59	Poulies de Grand voile avec erses, emplacement libre		oui/non	
60	Coinceurs de point d'amure, d'étauquage, de palan de dérive		oui/non	
61	Palans d'étauquage et de hale-bas ; maximum 5 réas		oui/non	
62	Palan de dérive maximum 3 réas			
	<b>Mât (circulaire, en bois massif)</b>			
63	Longueur totale du mât du dessous du pied à la tête			3875
64	Longueur du mât du dessous du pied au haut du réa			3855
65	Diamètre à 480 mm au dessus du tenon de pied			70
66	Diamètre à 1830 mm au dessus du tenon de pied			73
67	Diamètre à la tête du mât			57
68	Dimensions du tenon de pied de mât 38 x 38 mm, hauteur 33 mm			
	<b>Bôme (circulaire, en bois massif)</b>			
69	Longueur maximum			3660
70	Distance entre les marques de jauge (bandes noires)			3580

71	Diamètre à mi longueur			58
72	Diamètre à la mâchoire			41
73	Diamètre à l'extrémité au niveau de la marque de jauge (bande noire)			35
	<b>Vergue</b>			
74	Distance entre les marques de jauge			3580
75	Diamètre à mi longueur			58
76	Diamètre à la marque de jauge inférieure (basse)			41
77	Diamètre à la marque de jauge supérieure (haute)			35
78	Distance entre l'erseau de drisse supérieur et la marque de jauge inférieure	1660		1740
79	Distance de l'extérieur de l'erseau de drisse à la vergue			85
80	Pontet de fixation à la partie inférieure		oui/non	
	Lignes 81 à 85 en réserve d'utilisation			
	<b>Autres éléments de la construction</b>			
86	Bordé. Essences autorisées : acajou, red-cedar, chêne, teck, pin	8		
87	Nombre de virures de chaque côté	12	oui/non	
88	Nombre de membrures 16 x 12 mm. Maille de 178 mm	19	oui/non	
89	Epaisseur planchers	10		
	Plancher avant de plein bois		oui/non	
	Planchers latéraux à claire-voie	70		80
90	Quilles de bouchain en chêne. 2 pièces de 19 x 19 mm, posées sur l'angle vif, à la limite des virures 8 et 9 en partant du liston extérieur	1830		1870
91	Distance entre l'arrière des quilles de bouchain de l'arrière du tableau AR	500		
92	Distance du dessous du banc de barreur au dessus de la carlingue	190		210
93	Bauquière de banc de barreur acajou ou chêne 50 x 19 mm		oui/non	
94	Largeur des bancs de barreur. Epaisseur minimum 19 mm	245		285
95	Essence de la carlingue : Chêne, pin, teck ou acajou.			
	<b>Poids mort</b>			
96	Poids (kg) de la coque nue, sèche, avec pièces fixes et chaînes de bossoirs	104		
97	Lest de compensation en 2 parties disposées sur la carlingue, l'une en arrière du sabot de mât, l'autre en avant de l'étambot sous le banc arrière		oui/non	
	Lignes 98 à 99 en réserve d'utilisation			